



Régime de soins de santé pour nouveaux arrivants

Guide des taux

Les taux sont **renouvelés chaque année** et sont en vigueur du **1^{er} avril 2026 au 1^{er} avril 2027**.

Assurance frais médicaux complets :	Taux mensuel
	Personne seule 190,96 \$
	Couple 381,74 \$
	Famille 534,29 \$

Remarques :

1. Le maximum viager d'assurance soins médicaux est de 1 000 000 \$ par personne.
2. Les taux indiqués ci-dessus comprennent l'évacuation en cas d'urgence médicale.
3. Les taux sont assujettis à la taxe provinciale, le cas échéant.